

Ministère
de l'Éducation Nationale

Republique Française

Direction Générale de l'Architecture

Direction des Sites
Perspectives et Paysages

Palais Royal, le

3 Rue de Valois - Tél. Gut. 05-45

ARRETE

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis favorable émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 21 Novembre 1944

ARRETE :

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des monuments pittoresques de la Lozère le Pont des Six Liards situé dans la commune de MEYRUEIS et ses abords délimités comme suit :

- Au Nord: le chemin d'exploitation bordant les parcelles 183 et 423
- A l'Ouest: la Route nationale n°596
- Au Sud: la limite Sud des parcelles 431.105.106 et le chemin d'exploitation bordant au Sud la parcelle 182
- A l'Est: le chemin de terre bordant à l'est la parcelle 182

Parcelles cadastrales visées:

Section C - 423.430.
Section D - 106.182.183.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, aux
les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Me...
et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés
sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables
chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 31 JUIL 1945

Par Délégation
Le Directeur Général de l'Architecture


R. DAVIS

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AVRIL 1983)

Meyrueis. —

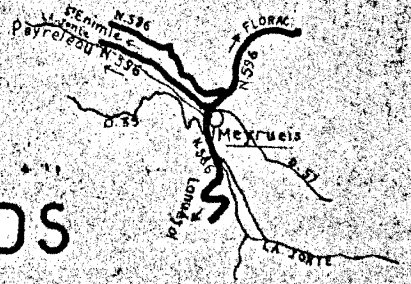
— Pont des Six-liards et ses abords, délimités : au nord, par le chemin d'exploitation bordant les parcelles n^{os} 9, 183 et 423; à l'ouest, par la R.N. n^o 596; au sud, par la limite sud des parcelles n^{os} 431, 105, 106 et le chemin d'exploitation bordant au sud la parcelle n^o 182; à l'est, par le chemin de terre bordant à l'est la parcelle

n^o 182 (parcelles n^{os} 423, 430, section C, n^{os} 106, 182, 183, section D du cadastre) [S. Ins. : 31 juillet 1945].

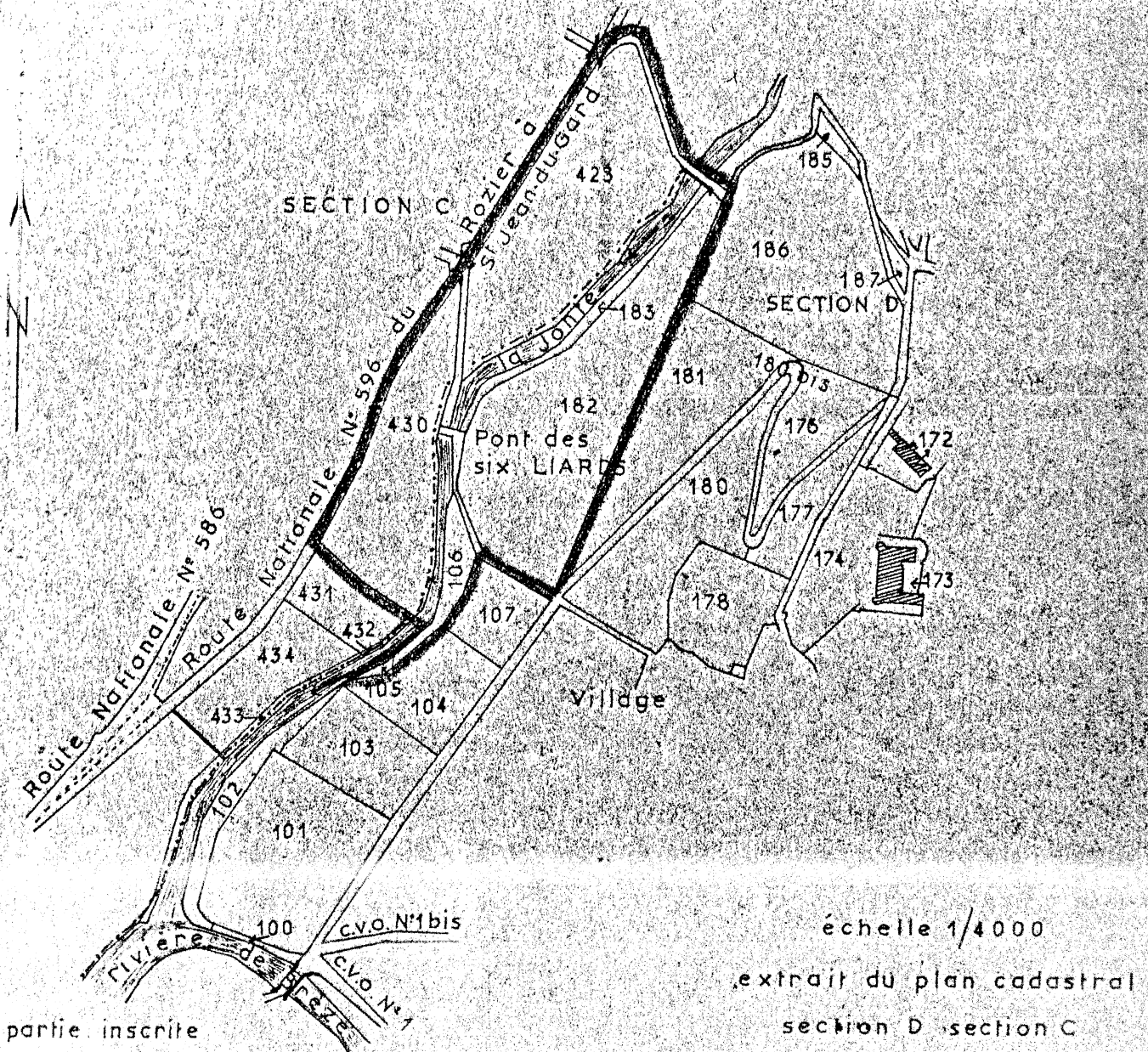


LOZERE
MEYRUEIS
CHEF LIEU DE CANTON
ARROND^t FLORAC

Michelin au 200 000 n° 80, pli 15



LE PONT DES SIX LIARDS



Est inscrit sur l'inventaire des monuments pittoresques de la Lozère le pont des Six Liards situé dans la commune de MEYRUEIS et ses abords délimités comme suit - Au Nord: le chemin d'exploitation bordant les parcelles 183 et 423

- A l'Ouest: la route nationale n° 596
- Au Sud: la limite Sud des parcelles 431, 105, 106, et le chemin d'exploitation bordant au Sud la parcelle 182
- A l'Est: le chemin de terre bordant à l'Est la parcelle 182

Parcelles cadastrales visées: Section C - 423, 430 Section D - 105, 182

(Arrêté du 31 JUILLET 1945)